

COMMUNE DE POCÉ-LES-BOIS

Département d'Ille-et-Vilaine

Date de mise en ligne : 28/10/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 24 OCTOBRE 2024

Affaire n°50-2024

L'an deux mille vingt-quatre, le **vingt-quatre septembre** à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de POCÉ-LES-BOIS, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Frédéric MARTIN, Maire.

Date de la convocation : le 18 octobre 2024

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents ou représentés : 12

Étaient présent(e)s : M. Frédéric MARTIN (Maire) - Mme Christine HAIGRON (1^{ère} Adjointe) - M. David BERTIER (2^{ème} Adjoint) - Mme Nadine BRARD (3^{ème} Adjointe) - M. Jean-François BORDAIS (4^{ème} Adjoint) – Mme Dorothee du PONTAVICE - Mme Danielle DROUYER – M Raboana RANAIVO - M. Christian BELLIER – M. Thierry MONTENAT - Mme Fabienne FROMONT - Mme Aurélie HAILLOT.

Étaient absent(e)s et excusé(e)s : M. Kévin BEAUGRAND – M Albéric JOHANET.

OBJET : FGDON ILLE-ET-VILAINE - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION MULTI-SERVICES POUR LA PÉRIODE 2025/2028

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

La convention multi-services souscrite auprès de la Fédération des groupements de défense contre les organismes nuisibles (FGDON) d'Ille-et-Vilaine arrive à échéance le 31 décembre 2024.

Par la signature de cette convention, la Commune peut notamment faire appel à différents services tels que la lutte contre les rongeurs aquatiques exotiques (ragondins et rats musqués) mais aussi la lutte contre le frelon asiatique.

La poursuite de ces services nécessite la signature d'une nouvelle convention applicable sur la période 2025/2028.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **d'APPROUVER le projet de convention pour les années 2025 à 2028,**
- **d'AUTORISER le Maire à signer la convention moyennant une cotisation annuelle forfaitaire de 185 €.**

Entendu l'exposé de M le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **ADOpte** les propositions ci-dessus.

Fait et délibéré à Pocé-les-Bois, le 24 octobre 2024.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Frédéric MARTIN



Le Secrétaire de séance,
David BERTIER